

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur le Moyen-Orient (Syrie) convoquée le mardi 19 mai 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 7 mai 2020 adressée par le Président du Conseil de sécurité aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-07030 (F) 010620 080620





Annexe I

Exposé de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d’urgence

Mon exposé d’aujourd’hui sera axé sur deux domaines : premièrement, l’impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie et les mesures de préparation et d’intervention en cours ; et, deuxièmement, la réponse humanitaire à travers la Syrie et les conclusions de l’examen par le Secrétaire général des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401), qui a été publié la semaine dernière.

Je commencerai par les dernières informations concernant les cas de COVID-19. À ce jour, les autorités syriennes ont confirmé 58 cas dans le pays, dont trois décès. Six autres cas ont été enregistrés dans le nord-est, dont un décès. Aucun cas n’a été confirmé dans le nord-ouest.

Le renforcement des capacités limitées de laboratoire et de détection des cas reste une priorité majeure, et l’ONU est en train d’accélérer cet effort dans toute la Syrie. Cela passe par un soutien considérable de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d’étendre progressivement les capacités de dépistage à Damas, Alep, Lattaquié et Homs, mais également par la réalisation de travaux de réparation, par la fourniture d’équipements essentiels et de réactifs, et par la formation sur place des techniciens de laboratoire.

Les capacités de dépistage ne sont pas encore suffisamment établies pour obtenir des preuves épidémiologiques dans tout le pays, y compris dans le nord-est, où des efforts supplémentaires sont en cours avec le soutien de partenaires nationaux et internationaux. Le système des Nations Unies, notamment l’OMS, est prêt à appuyer davantage l’expansion des capacités de dépistage dans toute la Syrie, en fonction de la situation et des besoins épidémiologiques.

Un soutien est également en cours en ce qui concerne la prévention et la maîtrise des infections – de la communication relative aux risques à la mobilisation des communautés en passant par les centres d’isolement. Quelque 23 millions de dollars ont déjà été alloués par le Fonds humanitaire pour la Syrie, administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour financer les mesures de prévention de la COVID-19. Je remercie les donateurs dont les contributions ont permis de financer ces mesures.

Cependant, d’importantes pénuries d’équipements de protection individuelle et d’autres articles médicaux demeurent dans tout le pays. Je voudrais me faire l’écho de ce que Geir Pedersen a dit au Conseil hier (voir S/2020/420), dans le prolongement de l’appel global lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée des sanctions qui peuvent compromettre la capacité des pays d’avoir accès aux denrées alimentaires, aux fournitures sanitaires essentielles et au soutien médical pour faire face à la pandémie. Comme Geir, je prends acte des assurances que les États concernés ont données publiquement quant au fait que leurs programmes de sanctions concernant la Syrie n’interdisaient pas l’acheminement des fournitures humanitaires ni ne concernaient les médicaments et les appareils médicaux. Je me félicite de leur engagement de mettre pleinement et rapidement en oeuvre les exemptions humanitaires. Je continue à suivre cette question de près.

Comme dans de nombreux autres pays, les incidences économiques de la pandémie s’observent avant même que le pic des infections ne soit atteint. Après un premier bond fin mars, le prix moyen du panier alimentaire national de référence pour avril est supérieur de 15 % à la moyenne de mars, et est plus du double de la moyenne enregistrée en avril 2019. Il est aujourd’hui plus élevé qu’à aucun autre moment depuis le début de la crise.

Dans le nord-ouest, qui dépend fortement des marchandises importées, la livre syrienne continue de perdre de la valeur par rapport au dollar. Des sources locales rapportent que, depuis ce matin, le taux de change dans certaines parties d'Edleb est tombé jusqu'à 1 950 livres syriennes pour un dollar. Cela représente une dépréciation de 54 % depuis la fin du mois d'avril. Le coût du dollar a plus que triplé au cours des 12 derniers mois ; le taux était de 570 livres syriennes pour un dollar en mai 2019. Les conséquences de cette situation sur le pouvoir d'achat des populations locales sont graves.

Au début de 2020, avant que les effets économiques de la COVID-19 ne se fassent sentir en Syrie, on estimait que 80 % des personnes vivaient déjà en dessous du seuil de pauvreté. Les conséquences supplémentaires de la pandémie portent aujourd'hui l'insécurité alimentaire à des niveaux record. Le Programme alimentaire mondial a annoncé la semaine dernière qu'environ 9,3 millions de personnes en Syrie sont désormais en situation d'insécurité alimentaire, contre environ 7,9 millions il y a six mois.

La Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a averti ce mois-ci que les meurtres de civils étaient en hausse dans toute la Syrie, et que plusieurs parties au conflit, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant, semblaient voir dans la pandémie de COVID-19 une occasion de reprendre la main et d'infliger des violences à la population.

J'en viens maintenant aux opérations humanitaires dans le nord-ouest, où les livraisons d'aide se poursuivent à un rythme record.

En avril, 1 365 camions sont entrés dans le nord-ouest de la Syrie depuis la Turquie, empruntant les points de passage autorisés par le Conseil de sécurité à Bab el-Salam et Bab el-Haoua. Cela représente une augmentation de plus de 130 % par rapport à avril 2019. Il y a trois raisons principales à cette hausse. La première est la détérioration rapide de la situation humanitaire depuis décembre, qui continue de nécessiter des niveaux d'assistance accrus. La deuxième est la nécessité de se préparer à l'impact de la COVID-19. Comme je l'ai déjà dit, le nord-ouest est considéré comme présentant un risque extrêmement élevé d'épidémie. La troisième raison est liée à l'incertitude dans laquelle nous opérons.

L'autorisation d'une assistance transfrontalière en vertu de la résolution 2504 (2020) représente le seul moyen pour l'ONU de fournir une assistance vitale à des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Cette autorisation doit être renouvelée dans moins de deux mois. Les membres ont reçu l'examen du Secrétaire général sur les opérations transfrontalières et par les lignes de front. Au paragraphe 1, le Secrétaire général souligne qu'il a soumis son rapport avant la date prévue afin de permettre au Conseil de sécurité de prendre une décision en temps voulu pour que la fourniture de l'aide aux personnes nécessiteuses ne soit pas interrompue. Les conclusions de l'examen sont claires : pour répondre aux énormes besoins humanitaires dans le nord-ouest, il faut renouveler l'autorisation accordée pour le passage des opérations transfrontières par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua pour une période supplémentaire de 12 mois. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies devra être prorogé pour la même période.

Cette décision ne peut être reportée à la dernière minute. Trop de vies sont en jeu. Maintenir les filières pour cette opération gigantesque nécessite des semaines, et souvent des mois, de délai d'exécution. Un climat d'incertitude risquerait de compromettre la continuité de l'aide. Cela compromettrait la capacité des organisations humanitaires de sauver des vies.

En attendant, nos collègues qui participent à l'opération, du personnel de chargement et des chauffeurs en passant par les coordinateurs et les contrôleurs des Nations Unies, sont à pied d'oeuvre sans relâche à la frontière, chaque jour ouvrable pendant le ramadan, pour intensifier les livraisons, malgré les difficultés posées par la pandémie.

J'en viens maintenant au nord-est et aux efforts en cours pour augmenter les livraisons transfrontières de fournitures médicales suite à la suppression de Yaaroubiyé comme point de passage autorisé de la frontière.

Je suis heureux d'annoncer que le 10 mai, l'OMS a pu livrer par transports routiers un lot de 30 tonnes de fournitures médicales à Qamichli. Un deuxième lot de 23 tonnes devrait arriver dans les prochains jours. C'est la première livraison en deux ans, par voie terrestre, de fournitures de l'OMS au nord-est. L'OMS s'est engagée à répondre aux besoins humanitaires de tous les Syriens du nord-est par les voies les plus directes, notamment pour atteindre les plus vulnérables.

Si cette livraison par voie terrestre est une étape très bienvenue, je tiens à préciser qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé en matière d'assistance médicale pour le nord-est. À l'heure actuelle, les fournitures médicales livrées au nord-est de la Syrie à travers les lignes de front atteignent 31 % des installations qui dépendaient auparavant du poste frontière de Yaaroubiyé pour ces fournitures.

Les conclusions de l'étude du Secrétaire général sur les opérations à travers les frontières et les lignes de front sont également claires en ce qui concerne le nord-est. Une combinaison de plus d'accès à travers les frontières et les lignes de front, est nécessaire pour maintenir, et de préférence augmenter, l'aide humanitaire. Dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/139) publié en février, plusieurs options transfrontières ont été identifiées comme alternatives à Yaaroubiyé. Son rapport décrit également leurs limites par rapport à Yaaroubiyé.

Toujours dans le nord-est, l'approvisionnement en eau de la station d'Alouk a de nouveau été interrompu et réduit à plusieurs reprises depuis mon dernier exposé (voir S/2020/354), ce qui a entraîné de graves perturbations dans l'approvisionnement en eau, en particulier dans la ville de Hassaké et dans les camps de personnes déplacées de la région. Au moins un demi-million de personnes sont touchées.

Pour compenser, les organismes humanitaires ont intensifié le transport d'eau par camion d'urgence, mais ce n'est pas une solution suffisante ni durable. L'accès à l'eau dans toutes les régions est d'autant plus critique durant cette pandémie de COVID-19. Dans toute la Syrie, les parties concernées doivent assurer la fourniture de services de base aux civils.

J'ai informé le Conseil de la réponse à la COVID-19 en cours dans toute la Syrie, ainsi que de l'assistance acheminée par le biais de l'opération transfrontière. Je voudrais également rappeler l'opération plus large en cours depuis la Syrie dans les zones sous le contrôle du Gouvernement, où l'ONU et ses organisations partenaires atteignent la plupart des personnes que nous aidons. Au cours du premier trimestre 2020, l'opération humanitaire a permis de fournir une aide alimentaire à 3,3 millions de personnes ; 3,3 millions de procédures médicales ; plus de 2 millions de traitements médicaux ; une aide vitale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour 1,2 million de personnes ; un enseignement pour 1,3 million de personnes ; et un soutien nutritionnel à près d'un demi-million de personnes.

En conclusion, je réitère ma principale demande au Conseil aujourd'hui. L'opération transfrontière pour le nord-ouest de la Syrie, autorisée par le Conseil de sécurité, est une bouée de sauvetage pour des millions de civils que l'ONU ne peut atteindre par d'autres moyens. Rien ne peut s'y substituer. Son autorisation doit être renouvelée. Une décision rapide du Conseil permettra d'éviter l'interruption de cette opération vitale et aidera les organisations humanitaires à poursuivre l'intensification que les besoins actuels et l'éventualité de la COVID-19 exigent. Un retard augmentera les souffrances et se soldera par des pertes en vies humaines.

Annexe II

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock de son exposé. Nous avons également étudié très attentivement le rapport du Secrétaire général sur les opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401). Nous saluons la participation de collègues syriens et turcs à cette séance.

La Chine est très attentive à la situation humanitaire en Syrie. Nous craignons que la situation humanitaire ne soit encore aggravée par l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons des appels au cessez-le-feu lancés par le Secrétaire général et son envoyé spécial, et nous appelons toutes les parties à renforcer la confiance mutuelle et à sauvegarder conjointement le bien-être du peuple syrien.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, le Gouvernement syrien porte la responsabilité principale de l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie, y compris la prévention et la limitation de la propagation de la COVID-19. Son rôle ne peut être remplacé. Le Gouvernement syrien a pris des mesures réactives pour sensibiliser le public au virus et réduire le risque de transmission à la communauté. Ces efforts doivent être reconnus. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les autres entités des Nations Unies et la communauté internationale à aider à renforcer la capacité de la Syrie à répondre à la pandémie. La Chine a fourni une assistance médicale à la Syrie pour combattre la COVID-19, et nous continuerons à le faire.

En ce qui concerne l'aide humanitaire à travers les lignes de front, nous sommes heureux de constater une amélioration de l'ampleur de ces opérations. Le Gouvernement syrien a maintenu un contact étroit avec l'ONU en menant des opérations à travers les lignes de front, ainsi que des missions d'évaluation. Nous encourageons la poursuite de la coopération et de la coordination à cet égard. Les parties concernées doivent renforcer le dialogue politique et lever tous les obstacles qui entravent l'accès humanitaire à travers les lignes de front au nord-ouest et au nord-est de la Syrie.

En ce qui concerne l'aide humanitaire transfrontalière, notre position a été claire et cohérente. Nous convenons que toutes les formes d'opérations humanitaires doivent être modifiées pour répondre aux nouveaux défis posés par la pandémie et doivent tenir pleinement compte des besoins du peuple syrien. En attendant, nous devons nous rappeler que le mécanisme de surveillance à la frontière a été établi comme une mesure d'urgence ou temporaire. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées en toute circonstance.

Nous estimons également que la question humanitaire en Syrie doit être traitée de manière intégrée et impartiale. Nous demandons à toutes les parties de continuer à s'engager dans un processus politique dirigé et contrôlé par la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Les civils et leurs moyens de subsistance doivent être protégés. À cet égard, nous réitérons l'urgence de la levée immédiate des sanctions unilatérales, qui non seulement entravent l'approvisionnement en fournitures médicales, mais aussi sapent la capacité d'un pays à mobiliser des ressources, à développer son économie et à améliorer les moyens de subsistance de sa population. Il n'y a aucun moyen de justifier des sanctions unilatérales. Nous demandons une analyse plus approfondie des conséquences humanitaires des sanctions dans les futurs rapports sur la question humanitaire syrienne.

Annexe III

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour son exposé et, par son intermédiaire, nous exprimons notre gratitude à l'équipe qui a aidé le Secrétaire général à fournir au Conseil l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401) en République arabe syrienne. La République dominicaine apprécie le niveau de détail fourni dans l'examen, complété par les vues du Secrétaire général adjoint aujourd'hui.

En parcourant le rapport, nous nous sommes posé la grande question suivante. Comment pouvons-nous atténuer les souffrances actuelles et potentielles des populations vivant dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie, prises au piège des incertitudes d'une pandémie et de l'escalade de la violence à tout moment ?

Dans un tel contexte, nous convenons qu'une approche toutes modalités est la seule façon de répondre aux besoins croissants des Syriens qui sont confrontés aux conséquences désastreuses d'un long conflit, d'une crise économique, de l'insécurité alimentaire et maintenant d'une crise potentielle de santé publique à laquelle ils ne sont pas préparés. Le conflit a été le déclencheur de toutes ces calamités. Par conséquent, tant que le conflit continuera, mais surtout tant qu'il y aura des besoins humanitaires, nous devons créer les conditions permettant à la communauté internationale de répondre à ces besoins de la manière la plus directe et la plus efficace possible.

La protection de la dignité des personnes touchées doit être au cœur de toutes les opérations humanitaires en Syrie. Cela exige de faire beaucoup plus à l'intérieur de la Syrie. Les autorités syriennes doivent renforcer leur capacité à travailler en coordination avec l'ONU et les organisations humanitaires sur le terrain pour fournir sans plus attendre, rapidement et dans le respect des principes établis, une aide humanitaire dont les Syriens ont désespérément besoin, quels que soient leur identité et le lieu où ils résident.

Cela exige également de se préparer à une éventuelle épidémie de maladie à coronavirus dans le nord-est, où nous avons relevé des insuffisances dans la fourniture de l'aide médicale du fait de la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé et des difficultés d'accès à travers les lignes de front à l'intérieur de la Syrie. Nous estimons que le rapport du Secrétaire général évoque très clairement ces insuffisances. Pour y remédier, le Conseil de sécurité devra prendre les mesures nécessaires, de manière constructive et non politisée.

La position de la République dominicaine est claire, et nous sommes disposés à collaborer avec tous les membres du Conseil pour remédier à ces problèmes pressants sur la base d'une approche qui englobe toutes les modalités.

À cet égard, nous saluons les efforts entrepris pour intensifier l'aide transfrontière dans le nord-ouest, qui s'avère une fois de plus vitale pour des millions de civils. La République dominicaine estime que cette opération mérite notre plein appui, et elle doit être améliorée afin de servir encore plus efficacement les populations touchées.

Pour terminer, nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu durable sur tout le territoire de la République arabe syrienne, premièrement, pour faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin, et, deuxièmement, pour apporter la seule solution possible à ce conflit – une solution politique basée sur les aspirations légitimes du peuple syrien et facilitée par l'ONU.

Annexe IV

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l’Estonie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Nous apprécions vivement les efforts que déploient les travailleurs humanitaires sur les lignes de front en Syrie. Nous appuyons par ailleurs fermement l’appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous remercions M. Lowcock de son exposé. Il est encourageant d’apprendre que l’accord de cessez-le-feu dans le nord-est de la Syrie est respecté. L’Estonie appuie les efforts de la Turquie et de la Russie visant à pérenniser cette paix et à parvenir à un règlement permanent.

En ce qui concerne les livraisons d’aide humanitaire par les frontières et les lignes de front, nous tenons à souligner la principale conclusion du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) : ce sont des mécanismes complémentaires. Pour atteindre tous les Syriens, le Conseil de sécurité doit entretenir ces deux mécanismes.

Nous pouvons constater à quel point cet équilibre est délicat en observant la tournure qu’ont pris les événements dans le nord-est après la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé en janvier. Il existe maintenant une pénurie aiguë d’aide dans de multiples endroits. Selon l’OCHA, la situation est de plus en plus urgente, car l’aide humanitaire ne parvient qu’à un tiers des installations qui bénéficiaient auparavant du mécanisme transfrontières. Nous devons envisager sérieusement de rouvrir le point de passage de Yaaroubiyé pour que l’aide parvienne à toutes les personnes dans le besoin.

L’Estonie appelle les membres du Conseil de sécurité à appuyer les efforts des corédacteurs humanitaires, la Belgique et l’Allemagne, pour renouveler l’aide transfrontière en juillet. C’est encore plus important maintenant, alors que la Syrie est confrontée à la propagation de la COVID-19.

Enfin, comme d’autres membres de l’Union européenne l’ont déjà expliqué, les sanctions de l’Union européenne n’entravent pas l’aide humanitaire ou la lutte contre le virus. Du matériel et des articles médicaux essentiels continueront d’être acheminés librement en Syrie. Les membres de l’Union européenne restent également les principaux donateurs d’aide humanitaire aux Syriens dans toute la région.

Annexe V

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Merci tout d'abord à Mark Lowcock pour sa présentation.

La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie est extrêmement préoccupante. La pandémie est en train d'accroître les besoins humanitaires dans un pays où plus de 11 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire.

Un cessez-le-feu national immédiat et durable est plus que jamais nécessaire. Il n'y a pas d'alternative pour lutter efficacement contre la pandémie. Ceci est d'autant plus crucial que le cessez-le-feu dans le nord-ouest reste fragile.

Le régime n'a malheureusement pas répondu à l'appel du Secrétaire général et de son Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Nous appelons toutes les parties, et en particulier le régime, à travailler activement en ce sens.

L'ONU doit rester au centre de ces efforts, conformément à la résolution 2254 (2015).

Je tiens à rappeler l'obligation de toutes les parties de respecter le droit international humanitaire. La protection des civils doit être au cœur des préoccupations de chaque partie. Toutes les parties, en particulier le régime syrien, doivent garantir un accès humanitaire.

Pour prévenir la propagation de la pandémie et y répondre, il est essentiel de surmonter la pénurie de fournitures et d'équipements essentiels. Ceux-ci doivent être acheminés par les voies les plus directes pour atteindre leurs bénéficiaires, les plus vulnérables.

Nous ne le répéterons jamais assez : le mécanisme d'aide humanitaire transfrontière n'a jamais été aussi pertinent, tant dans le nord-ouest que dans le nord-est. La France reste déterminée à préserver ce mécanisme qui sauve des vies : un renouvellement pour 12 mois, comme le demande le Secrétaire général, est indispensable.

Dans le nord-ouest, l'intensification de l'acheminement de l'aide humanitaire par les deux points de passage doit absolument se poursuivre. Les risques sont immenses, tant localement que pour la région.

Dans le nord-est, les lacunes en matière de fourniture d'aide médicale se sont aggravées à la suite de la perte du point de passage de Yaaroubiyé. L'acheminement d'un convoi de l'Organisation mondiale de la Santé la semaine dernière est une étape positive, mais nous ne devons pas être dupes. Damas ne fournit pas à l'ONU les autorisations suffisantes et dans les temps nécessaires pour compenser la perte de Yaaroubiyé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : seuls 31 % des établissements de santé qui bénéficiaient auparavant d'une assistance via le mécanisme d'aide humanitaire transfrontière reçoivent une aide. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (s/2020/401), la modalité d'accès à travers la ligne de front ne suffit manifestement pas à elle seule pour répondre aux besoins actuels dans le nord-est. En effet, la couverture selon cette modalité est largement similaire à celle enregistrée en 2019. Cela signifie qu'il n'y a pas eu d'amélioration de l'acheminement de l'aide à travers la ligne de front depuis le 10 janvier. Ceci est d'autant plus préoccupant

que la pandémie se propage dans le nord-est. Le nord-est de la Syrie a besoin d'une assistance transfrontière par le biais d'un point de passage dédié.

Nous soutenons tous les efforts visant à prévenir et à punir les violations des droits de l'homme. Les crimes d'atrocités de masse ne resteront pas impunis. La France continuera à soutenir fermement tous les efforts visant à recueillir et préserver les preuves pour appuyer les procédures devant les juridictions compétentes.

Nous réaffirmons l'importance de partager le rapport complet de la commission d'enquête avec le Mécanisme international, impartial et indépendant et la Commission d'enquête internationale indépendante afin de poursuivre les enquêtes sur les incidents et de traduire leurs auteurs en justice.

Enfin, comme indiqué hier (voir S/2020/420), seule une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) permettra de mettre un terme à la tragédie humanitaire en Syrie.

Annexe VI

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint, Mark Lowcock, de son exposé.

Le Niger salue les efforts quotidiens que déploient les organismes humanitaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie, en particulier durant cette pandémie.

Ma délégation réitère son appui au mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2020/401) sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies en Syrie nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front.

Le Niger se félicite de la coopération qui s'est nouée entre les autorités syriennes et l'Organisation mondiale de la Santé ainsi que les organisations nationales afin de prévenir et de lutter contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Étant donné que même les pays disposant d'un meilleur système de santé ont du mal à maîtriser la COVID-19, nous restons préoccupés par la capacité de l'infrastructure sanitaire syrienne, dégradée par des années de conflit, à répondre à la situation de manière adéquate.

De même, un grand nombre de personnes vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, et en particulier les femmes et les enfants, sont très exposées au risque de contracter le virus. Cela créerait une crise encore plus grave, étant donné que la distanciation sociale est presque impossible dans les camps surpeuplés.

Le Niger appelle le Gouvernement syrien et les organismes humanitaires à mettre en place des initiatives de partenariat supplémentaires pour protéger les Syriens dans toutes les régions du pays. Nous exhortons également toutes les parties prenantes à se conformer pleinement aux appels lancés par le Secrétaire général et son envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu national global et immédiat en Syrie et au-delà, afin que tous les moyens nécessaires puissent être mis en œuvre pour lutter contre la pandémie COVID-19.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de déployer pleinement l'opération transfrontière dans le nord-est de la Syrie. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, seuls 30 % de l'accès humanitaire précédemment en place a été maintenu depuis la fermeture de la frontière. Cela a eu pour conséquence une fourniture d'aide moins qu'optimale. C'est pourquoi des améliorations et des perfectionnements s'imposent. Les autres modalités que l'ONU a choisies nécessitent le maintien d'un accès par-delà les frontières et les lignes de conflit. En outre, les restrictions liées à COVID-19 rendent la situation encore plus difficile.

Nous appelons, par ailleurs, la communauté des donateurs à répondre favorablement aux nombreux appels lancés par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires concernant la nécessité d'accroître l'aide aux millions de Syriens dans le besoin.

Aussi le Niger réaffirme-t-il son appui à la résolution 2165 (2014) et demande-t-il l'ouverture du poste frontière de Yaaroubiyé pour des raisons humanitaires. Le passage de la frontière est nécessaire pour que les organismes des Nations Unies puissent apporter une aide et un soutien médical aux millions de Syriens dans les provinces du nord-est de la Syrie.

Pour terminer, le Niger appelle toutes les parties prenantes à assurer un acheminement soutenu et sans entraves de l'aide humanitaire et à garantir la protection des agents humanitaires dans le travail qu'ils accomplissent dans toutes les régions de la Syrie.

Annexe VII

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock de son exposé. Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui de la détérioration de la situation humanitaire.

Nous n'avons pas pu obtenir de réponses à nos questions au cours de la dernière séance. Nous espérons que cette fois-ci, il en sera autrement.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général (S/2020/401) sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front, et voudrions noter ce qui suit.

Le rapport cite les problèmes économiques de la Syrie, tels que l'augmentation des prix et la pénurie de certains produits de base, mais il passe sous silence les sanctions unilatérales. Nous aimerions entendre l'évaluation du Secrétaire général sur la manière dont les mesures économiques unilatérales aggravent la situation économique et entravent la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Concernant l'accès humanitaire dans le nord-ouest, selon les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), aucun cas de COVID-19 n'a encore été confirmé dans cette région. Pourquoi, alors, est-il dit au paragraphe 14 du rapport que la mission conjointe de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien à Edleb, approuvée par le Gouvernement syrien, a été temporairement suspendue en raison de « considérations liées à la COVID-19 »? Quelles étaient ces considérations? Nous avons des informations différentes, selon lesquelles c'est Hay'at Tahrir el-Sham qui a bloqué cette mission. Pour nous, la raison est évidente : Hay'at Tahrir el-Sham ne veut pas de cette mission, car cela saperait le contrôle monopolistique qu'elle exerce sur l'assistance transfrontière.

Nous savons tous qu'Edleb est sous la férule de Hay'at Tahrir el-Sham, mais les opérations transfrontières se sont poursuivies régulièrement. L'histoire très médiatisée des taxes prélevées arbitrairement par les terroristes au poste frontière de Bab el-Haoua à Edleb à la fin de 2018 n'a pas empêché la poursuite des opérations transfrontières de l'ONU dans cette ville. Même la Commission d'enquête, dans son rapport du 6 avril, a reconnu les problèmes de responsabilité financière auxquels se heurtent les opérations humanitaires à Edleb : l'ONU ne sait pas à qui elle verse l'aide et ne peut pas en suivre la distribution finale.

Depuis cinq ans maintenant, nous ne cessons de souligner la nécessité d'une liste des partenaires d'exécution, d'une nomenclature détaillée des fournitures, d'une notification systématique et préalable des autorités syriennes et du marquage des convois. Mais rien de tout cela n'a été retenu.

Nous voudrions revenir au rapport du Secrétaire général de février sur l'examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139), car il contient davantage de matière à réflexion, surtout maintenant que la campagne pour la réouverture du point de passage s'intensifie et que de nouveaux arguments sont ressortis d'un vieux tiroir.

Aucune raison claire n'est donnée pour expliquer pourquoi on ne peut utiliser cinq autres points de passage à l'est de l'Euphrate qui sont contrôlés par Damas. Dans le rapport du Secrétaire général, il est indiqué sans ambiguïté que l'utilisation de ces cinq points ne nécessiterait pas l'autorisation du Conseil de sécurité. D'après ce que nous croyons comprendre, le problème ici réside dans le fait que l'utilisation de ces points de passage exigerait le consentement de Damas.

Quant aux recommandations énoncées dans le rapport concernant l'amélioration des livraisons d'aide par-delà les lignes de front – qui ne fonctionneraient pas correctement mais qui sont en fait la source de la majeure partie de l'aide humanitaire en Syrie – la solution ne dépend que d'une seule chose : la volonté des travailleurs humanitaires d'acheminer l'aide à ceux qui en ont le plus besoin plutôt que d'inventer des obstacles artificiels et de rejeter la faute sur Damas.

Lorsque le Gouvernement syrien est tenu, en vertu de l'alinéa c) du paragraphe 47, de donner son

> « aval en ce qui concerne l'accès à l'ensemble des secteurs et installations dans le nord-est afin de veiller à ce que l'aide parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin, en toute impartialité et sans discrimination »,

l'OCHA oublie que certaines de ces zones ne sont pas sous le contrôle de Damas et que, de ce fait, Damas ne peut tout simplement pas satisfaire cette condition. Ces questions doivent être négociées avec les autorités locales. L'ONU a-t-elle un plan sur la manière de le faire et de garantir, de son côté, que l'aide parviendra aux plus vulnérables? Ces questions se posent d'ailleurs, quelle que soit la provenance de l'aide.

Passons à une autre recommandation, celle qui, au paragraphe 47 d), traite de « la facilitation des acheminements par les autorités locales en tous points du nord-est, sans plus tarder ». À qui revient la prérogative de négocier avec les autorités locales? Qui doit en assumer la responsabilité? À qui l'ONU adresse-t-elle cette question? Peut-être que nos collègues américains peuvent nous y aider?

Je tiens à saluer l'arrivée du premier convoi de l'Organisation mondiale de la Santé par voie terrestre dans le nord-est. Nous devons vraiment étudier cet exemple avec attention. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières continuent également de travailler à l'est de l'Euphrate. Cela signifie qu'indépendamment de la complexité des conditions, il est possible d'acheminer une aide humanitaire dans le nord-est de la Syrie. Il suffit de le vouloir.

Nous applaudissons également l'intention de l'ONU d'établir un laboratoire à Qamichli, basé à l'hôpital national de la ville. Nous avons appris cette bonne nouvelle à Genève du Coordinateur résident à Damas, M. Imran Riza. Nous aimerions en savoir plus sur les projets de l'ONU à cet égard : entre autres, comment sera-t-il équipé et comment les échantillons pour analyse seront-ils prélevés, en particulier dans les zones difficiles d'accès qui ne sont pas sous le contrôle de Damas?

En ce qui concerne les sanctions, je suis désolé de le dire mais les slogans serinés sur les exemptions humanitaires ne valent pas un kopeck. Je recommande vivement que mes collègues – en particulier Christoph, puisqu'il s'est adressé à moi hier – qui continuent d'insister que les mesures restrictives unilatérales sont inoffensives pour les citoyens ordinaires, recherchent sur Google la récente Note d'orientation de la Commission européenne, en date du 11 mai, relative à la fourniture d'aide humanitaire visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 dans certains environnements soumis à des mesures restrictives de l'Union européenne, note spécifiquement et opportunément axée sur la Syrie.

Ce document prouve précisément le contraire. Je n'en citerai qu'un extrait :

> « Les sanctions peuvent modifier la capacité des pays à lutter contre la COVID-19 en ayant des répercussions sur l'acquisition de certains biens et technologies, soit parce que ces biens sont soumis à des restrictions (par exemple, les biens à double usage qui peuvent également être utilisés à des fins militaires), soit parce que les personnes participant à l'acquisition de ces

biens et technologies font l'objet de sanctions. En outre, l'on peut observer une incidence indirecte, mais importante, due à la réticence de certains acteurs à se lancer dans des opérations liées à un pays ou à un particulier faisant l'objet de sanctions, même si ces opérations sont licites (respect de la réglementation au-delà de ce qui est nécessaire), par crainte de violations accidentelles des sanctions ou en raison d'un manque d'incitants économiques à participer à ces opérations au regard des risques qui en découlent. De surcroît, les personnes visées par des mesures restrictives peuvent répercuter sur la population civile les conséquences économiques des sanctions internationales qui leur sont imposées, aggravant ainsi les difficultés pour la population civile qui ne fait pas l'objet de ces sanctions. »

Ce sont les arguments qui cherchent à blanchir les régimes de sanctions illégitimes dont il est question ici. À titre d'exemple récent, je citerai l'expérience négative du Conseil norvégien pour les réfugiés qui, en raison de ces mesures restrictives, a refusé d'acheter des programmes éducatifs interactifs pour les enfants en Syrie. Je voudrais appeler l'attention de nos collègues belges, puisque ce sont eux qui sont chargés au Conseil du dossier sur le sort des enfants.

Pour résumer, je dirais à mes collègues avec lesquels nous avons négocié des résolutions sur le mécanisme transfrontières dont nous avons systématiquement convenu du statut urgent mais temporaire, qu'ils ne doivent pas faire semblant de ne pas être au courant, mais il est probable qu'ils veuillent oublier. Il faut qu'ils cessent de choisir les dividendes politiques individuels qui leur conviennent le plus bien qu'ils n'aient rien à voir avec les principes humanitaires.

Aujourd'hui, je voudrais rappeler ce que j'ai dit la dernière fois. Il ne faut pas perdre de temps à essayer de rouvrir les postes frontières qui ont été fermés. Il faut encourager le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à collaborer avec Damas pour trouver des itinéraires et points de passage de la frontière et pour acheminer l'aide, au travers des lignes de front, vers le nord-est et dans toute la Syrie. Nous voulons aussi, cela va sans dire, des réponses à notre nouvelle série de questions.

Annexe VIII

Déclaration de Mme Isis Gonsalves, Coordonnatrice politique à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

En tout premier lieu, je remercie Mark Lowcock de son exposé.

Saint-Vincent-et-les Grenadines relaie une nouvelle fois l'appel lancé par l'Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu national complet et immédiat sur tout le territoire de la Syrie. Tandis que la maladie à coronavirus (COVID-19) fait rage dans le monde entier, il est impératif que toutes les parties abandonnent les hostilités pour se consacrer à la lutte contre la pandémie. Dans ce contexte, nous sommes heureux que le cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie, bien que fragile, continue de tenir bon.

Avant même la pandémie, le système de santé syrien était en position précaire, après avoir été ravagé par une décennie de guerre. La poursuite des hostilités ne fera que perturber les efforts de lutte contre le virus et détériorer encore plus une situation humanitaire déjà désastreuse.

Nous sommes conscients que la pandémie a requis la mise en place de restrictions de circulation. Toutefois, nous réaffirmons la nécessité de trouver un équilibre entre ces mesures, qui visent l'endiguement et la suppression, et le besoin urgent de préserver, d'intensifier et de coordonner la riposte humanitaire critique, tous modes opératoires confondus.

Nous prenons note du rapport opportun du Secrétaire général sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401). La situation humanitaire est véritablement complexe, et il n'existe pas de solution parfaite. Les besoins humanitaires sont considérables dans toute la Syrie. Saint-Vincent-et-les Grenadines reste donc favorable aux mécanismes d'accès les plus favorables, à même de garantir une fourniture rapide, ininterrompue et directe d'aide à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

Malgré la pandémie, le fléau du terrorisme persiste et continue de menacer la souveraineté de la Syrie, la sécurité de son peuple et l'action humanitaire vitale. Nous reconnaissons que, à cet égard, des mesures antiterroristes sont nécessaires. Toutefois, nous réitérons une fois de plus que ces mesures doivent respecter le droit international. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés, et il ne saurait jamais être justifié de les prendre pour cible.

Nous relayons l'appel à lever les sanctions unilatérales, afin d'aider la Syrie à répondre à ses besoins humanitaires urgents. Nous encourageons en outre les membres de la communauté internationale à contribuer à la reconstruction de la Syrie ; à défaut, des millions de personnes resteront déplacées et privées de produits de première nécessité.

Face à la double menace de la COVID-19 et du conflit, les populations vulnérables sont plus nombreuses que jamais auparavant. Les considérations humanitaires doivent primer sur les tensions politiques, et nous devons donner la priorité à la coopération.

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Lowcock de son exposé complet et franc sur la situation humanitaire en Syrie. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier les centaines d'acteurs humanitaires, de bénévoles et de partenaires d'exécution qui continuent à risquer leur vie pour améliorer celle des autres.

Les difficultés humanitaires auxquelles la Syrie est confrontée sont une conséquence directe de la poursuite du conflit. Tout en reconnaissant le droit de la République arabe syrienne de reprendre le contrôle de l'ensemble de son territoire, l'Afrique du Sud se préoccupe du conflit dans le nord-ouest du pays, ainsi que de la poursuite du conflit dans le nord-est, et en particulier de son incidence sur la situation humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à rechercher un règlement pacifique du conflit. Trouver un règlement pacifique nécessite de cesser les hostilités et d'élaborer une solution qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Pour ce faire, l'appui extérieur aux groupes armés doit cesser immédiatement, car nous ne pouvons pas permettre à des acteurs extérieurs d'exploiter le conflit dévastateur en Syrie pour servir leurs propres intérêts.

Les difficultés humanitaires sont aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces derniers mois ont montré que même les systèmes de santé les meilleurs et les mieux financés au monde sont mis à rude épreuve par l'impact et la propagation du virus. En Syrie, les neuf dernières années de conflit ont débouché sur un système de santé fragile, marqué par une pénurie de personnel qualifié et de fournitures et équipements médicaux, ainsi que sur l'endommagement et la destruction des installations sanitaires et médicales. La cessation des hostilités dans toute la Syrie, l'acheminement sûr, sans entrave et impartial de l'aide et de l'assistance humanitaires à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, et l'assouplissement des sanctions restent donc impératifs.

Des millions de personnes dont les vies ont déjà été meurtries par la souffrance et le déplacement ont trouvé refuge dans des camps, des abris et des sites de fortune qui n'ont qu'un accès limité à des services essentiels tels que les soins médicaux, le logement ou les infrastructures d'eau et d'assainissement. Le fait de maintenir une distance physique et de se laver régulièrement les mains est un luxe auquel beaucoup n'ont pas accès.

La Syrie comptant maintenant plusieurs cas confirmés de COVID-19, y compris dans la région particulièrement vulnérable du nord-est, il est plus difficile que jamais de fournir en toute sécurité une assistance vitale. La préparation et la planification est une composante fondamentale de tout effort d'intervention humanitaire, et nous félicitons l'ONU et ses partenaires pour leur plan détaillé de lutte contre la COVID-19. Nous encourageons la communauté internationale à le soutenir pleinement. Comme cela a été mentionné précédemment, les réfugiés et les personnes déplacées qui vivent dans des camps surpeuplés, ainsi que les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies sous-jacentes, sont particulièrement vulnérables à la COVID-19.

Ainsi que l'indique le Secrétaire général dans son examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401), les livraisons effectuées dans le nord-est à travers la ligne de front constituent un élément déterminant des opérations de secours humanitaires. Ce n'est pas le moment de limiter ou de réduire l'aide humanitaire à cette région, en particulier au vu des cas confirmés de COVID-19 dans cette zone. Il faut pallier les insuffisances dans l'acheminement de l'aide.

Dans le nord-ouest, l’examen du Secrétaire général indique qu’il n’existe pas de solution de remplacement qui puisse correspondre à l’échelle et à l’ampleur des opérations transfrontalières actuelles et répondre aux besoins d’aide humanitaire. Là où il y a un besoin d’assistance, tous les efforts doivent être faits pour assurer la fourniture d’une assistance humanitaire transfrontalière, par les voies les plus directes.

En conclusion, toutes les parties doivent respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l’homme en matière de protection des civils et des infrastructures civiles. En tant que membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, nous devons être unis dans notre appui aux volets politique et humanitaire afin d’éviter une nouvelle catastrophe humanitaire et de nouvelles pertes de vies humaines. L’Afrique du Sud appelle toutes les parties à déployer tous les efforts possibles pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015) et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans l’ensemble de la Syrie.

Annexe X

Déclaration de M. Adel Ben Lagha, Ministre plénipotentiaire à la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Mark Lowcock de son exposé.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a rendu encore plus difficile la fourniture d'une aide vitale aux personnes nécessiteuses dans toute la Syrie. Après neuf ans de conflit, la Syrie manque cruellement de moyens pour faire face à la pandémie, et les infrastructures sanitaires syriennes sont largement affaiblies, fragmentées voire détruites.

Les restrictions imposées aux opérations humanitaires nécessitant un accès par les frontières ou les lignes de front accentuent les pénuries, amplifiant ainsi les risques et les vulnérabilités. Il est extrêmement urgent de combler les écarts et de renforcer la préparation et la capacité d'intervention à l'échelle nationale afin d'éviter une épidémie potentiellement catastrophique et insurmontable en Syrie. Un effort ciblé pour lutter contre la COVID-19 requiert une période de calme prolongée dans toute la Syrie et l'engagement de toutes les parties d'autoriser un accès sûr, rapide, durable et sans entrave à l'aide humanitaire, y compris l'aide médicale.

Le fait que l'approvisionnement en eau dans le nord-est de la Syrie soit régulièrement interrompu en raison des hostilités est un autre sujet de grave préoccupation, car cela freine les mesures d'assainissement et d'hygiène et aggrave les vulnérabilités à la COVID-19 pour près d'un demi-million de personnes dans la région. Nous demandons aux parties de protéger les infrastructures civiles, y compris les infrastructures d'approvisionnement en eau, conformément à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous remercions le Secrétaire général pour son examen actualisé, réalisé en application de la résolution 2504 (2020), et prenons note de ses recommandations sur la voie à suivre pour les opérations transfrontières et à travers les lignes de front.

La Tunisie réaffirme qu'une double approche, combinant des modalités transfrontalières et des opérations à travers les lignes de front, et reposant solidement sur les besoins réels, demeure pertinente pour assurer la fourniture d'une aide humanitaire efficace et fondée sur des principes en Syrie. Cette approche doit s'accompagner également d'un mécanisme renforcé de surveillance des opérations transfrontières menées par les Nations Unies. Nous soulignons l'importance que cette stratégie soit progressive et mise en oeuvre d'une manière qui respecte, et en définitive préserve, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les opérations transfrontières et à travers les lignes de front vont devoir être recalibrées dans le nord de la Syrie afin de garantir une réponse sanitaire efficace et coordonnée. Il va falloir accroître l'accès à travers les lignes de front depuis l'intérieur de la Syrie afin d'améliorer la cohésion de la réponse sanitaire nationale syrienne à la pandémie et d'éviter que celle-ci ne se propage davantage dans les régions. À cet égard, nous nous félicitons de l'intensification des opérations à travers la ligne de front ces derniers mois dans le nord-est, la dernière en date étant la livraison par voie terrestre, le 10 mai, d'articles médicaux pour le traitement de la COVID-19. Nous engageons instamment à ce que l'ONU et les autorités syriennes continuent de coopérer et de se coordonner entre elles, y compris pour ce qui est des autorisations d'aide médicale vitale qui n'ont pas encore été délivrées.

Nous attendons également avec intérêt la mise en place d'opérations à travers la ligne de front dans le nord-ouest, à la suite de l'accord donné le 14 avril par les autorités syriennes à une mission conjointe des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien dans la région.

Annexe XI

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, si je le peux, commencer par dire que je pense qu'il est vraiment important que nous nous efforcions de laisser la politique en dehors de nos discussions humanitaires. C'est une des raisons pour lesquelles nous organisons tous les mois une réunion sur le volet politique du dossier syrien, une autre sur les armes chimiques et encore une autre sur les aspects humanitaires, afin de nous concentrer sur les preuves et les faits tandis que nous essayons de trouver le moyen de maintenir les gens en vie, ce qui est certainement la responsabilité la plus vitale que doive assumer le Conseil. Je dois dire que c'est avec tristesse que j'ai écouté aujourd'hui un représentant s'en prendre à ceux qui fournissent une aide à travers toute la Syrie et à ceux qui financent cette aide. Je tiens à rappeler à tous que les principaux bailleurs de fonds de l'appel humanitaire pour la Syrie sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Union européenne, y compris dans les régions qui sont sous le contrôle d'-Assad.

Que nous apprend donc une approche fondée sur des preuves ? Eh bien, le Royaume-Uni est profondément préoccupé par l'impact potentiellement catastrophique de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie, ainsi que l'a mis en évidence l'Organisation mondiale de la Santé. On dénombre 48 cas confirmés dans les zones contrôlées par les autorités syriennes, ainsi que plusieurs cas confirmés dans le nord-est et des cas suspects dans le nord-ouest. Il y en a probablement déjà beaucoup plus. Nous ne pouvons pas le savoir faute de capacités de dépistage. L'ONU intensifie ses efforts de prévention et de protection contre la COVID-19 dans les zones contrôlées par les autorités syriennes ainsi que dans le nord-ouest, et elle doit être autorisée à faire de même dans le nord-est. Il est donc très préoccupant que les pénuries de fournitures médicales dans le nord-est se soient en fait aggravées au moment même où les installations devraient de toute urgence accroître leur niveau de préparation face au virus.

L'ONU confirme qu'aussi bien pour ce qui est de la couverture qu'en ce qui concerne la portée, l'accès au nord-est ne s'est pas amélioré depuis 2019, lorsque le point de passage de Yaaroubiyé était encore opérationnel. Ce qui fait dire au Secrétaire général au paragraphe 19 de son dernier rapport (S/2020/401) que

> « L'urgence représentée par la nécessité de se préparer en vue d'une épidémie de COVID-19 dans le nord-est a mis en évidence de façon plus frappante encore le vide laissé par la suppression de l'autorisation de passage par le poste de Yaaroubiyé. »

On ne saurait être plus clair. Il y a un problème évident dans le nord-est, et l'ONU et les organisations humanitaires nous ont dit quelle était la solution. Nous ne devons pas faire de politique avec ce virus alors même qu'il est en notre pouvoir de permettre à l'aide de passer et de sauver des vies. Nous estimons qu'il faut de toute urgence autoriser à nouveau les opérations par le point de passage de Yaaroubiyé, aussi longtemps que la COVID-19 restera une menace pour la Syrie.

Maintenant, j'en viens à la situation dans le nord-ouest. Si notre objectif est de sauver des vies, alors il faut absolument que le Conseil renouvelle la résolution 2504 (2020) en temps utile. Les passages mensuels de camions en mars et avril ont plus que doublé par rapport à la même période l'année dernière. Cette augmentation de l'aide répond à l'accroissement des besoins humanitaires dans la région. Le renouvellement de la résolution 2504 (2020) reste donc essentiel. Il n'y a pas d'autre

solution. Je tiens à souligner que, si la résolution n'était pas renouvelée, personne ne devrait se faire d'illusions sur le fait que le financement humanitaire considérable du Royaume-Uni pour le nord-ouest serait automatiquement transféré à l'acheminement via Damas, d'autant plus que de sérieuses questions subsistent quant à l'aide de Damas à ceux qui en ont le plus besoin.

Un certain nombre de collègues ont parlé de sanctions. Les produits et les fournitures médicales utilisés à des fins humanitaires ne sont pas soumis aux sanctions de l'Union européenne, qui font désormais partie de la législation nationale du Royaume-Uni, et des exemptions supplémentaires de sanctions sont applicables pour les activités humanitaires en Syrie.

Enfin, les preuves sont clairement exposées dans le rapport du Secrétaire général. Il existe toujours un besoin humanitaire urgent dans toute la Syrie. Nous devons nous souvenir des millions de vies en jeu. La COVID-19 a changé le monde dans lequel nous vivons tous. Elle a changé la situation sur le terrain en Syrie. Je crois que cela signifie que nous devons être prêts à changer notre approche. Nous devons mettre de côté nos divergences politiques et agir sur la base des besoins humanitaires pour autoriser un accès transfrontalier temporaire par le poste frontière de Yaaroubiyé. Et nous devons, bien sûr, renouveler la résolution 2504 (2020). Il n'y a pas d'autre ligne de conduite responsable.

Annexe XII

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour son exposé, qui a été très instructif, comme d'habitude.

La situation humanitaire globale en Syrie reste une grande source de préoccupation. La situation difficile de millions de personnes continue tant dans le nord-ouest, avec environ 840 000 personnes récemment déplacées et toujours non installées, que dans le nord-est, où il y a une grave pénurie de fournitures médicales. Certaines autres zones restent inaccessibles pour l'acheminement de l'aide humanitaire, tel le camp de Roukban, comme l'ont mentionné le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/401) et le Secrétaire général adjoint dans son exposé.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) requiert désormais une attention particulière, car elle continue à exacerber le niveau de complexité déjà élevé de la situation humanitaire dans le pays. D'une part, nous nous félicitons des efforts renouvelés de l'Organisation mondiale de la Santé, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires humanitaires pour apporter un soutien humanitaire à la Syrie en cette période extraordinaire. Nous prenons également note des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour faire face à la pandémie. D'autre part, nous sommes réellement inquiets de la faible capacité de réaction, dans certaines régions de la Syrie, du système de santé, qui est maintenant sérieusement mis à l'épreuve.

Nous demandons donc instamment à toutes les parties concernées en Syrie de coopérer pleinement à la création des conditions les plus favorables possibles pour assurer un accès humanitaire durable et sans entrave à toutes les régions du pays afin d'aider les personnes dans le besoin.

Le soutien de la communauté internationale pour assurer une réponse humanitaire efficace en Syrie est sans aucun doute d'une importance cruciale – surtout en cette période – pour répondre aux besoins du peuple syrien, notamment les préoccupations en matière de sécurité alimentaire et de santé. La pandémie de COVID-19 est le combat de la communauté internationale tout entière, et personne ne doit être à la traîne ou laissé pour compte dans cette lutte conjointe. À cet égard, nous demandons un soutien renouvelé et inconditionnel en vue d'accroître les capacités et les ressources de la Syrie.

Toutefois, dans cette optique, nous devons relever le défi redoutable de garantir la sécurité. Si nous nous félicitons du calme qui règne dans le nord-ouest depuis deux mois, nous réitérons également notre plein soutien à l'appel du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu en Syrie, et nous appelons toutes les parties à répondre à cet appel.

Nous remercions le Secrétaire général pour le rapport récemment publié sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front, conformément à la résolution 2504 (2020), et prenons note de ses évaluations. Nous continuerons à l'examiner et nous engagerons la discussion sur le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières afin de mieux aider le peuple syrien.

Enfin, nous continuons d'appeler à la paix. Nous avons besoin de gens pour bâtir la paix et profiter de ses fruits. Mettons fin à ce qui tue et mutile le peuple syrien – le conflit et la COVID-19.

Annexe XIII

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et arabe]

Mon pays, la Syrie, tant à titre national qu'en coopération avec plusieurs autres États Membres de l'ONU, a envoyé un certain nombre de lettres et d'appels officiels au Secrétaire général et aux Présidents successifs du Conseil de sécurité, demandant de mettre fin au terrorisme économique, commercial, financier et sanitaire infligé par les mesures coercitives unilatérales imposées par certains États Membres au peuple syrien et à d'autres peuples amis.

Nos appels ont été accueillis favorablement par le Secrétaire général et plusieurs hauts fonctionnaires de l'Organisation, dont M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé. Tous ces hauts fonctionnaires, ainsi que 40 organismes internationaux et des Nations Unies, ont exigé la fin des mesures imposées à environ 2 milliards de personnes dans les pays touchés.

Néanmoins, l'Administration américaine et ses alliés ont continué à violer le droit international, la Charte des Nations Unies et les instruments relatifs aux droits de l'homme. Au cours des deux derniers mois, ils n'ont délibérément ménagé aucun effort pour contrecarrer toutes les initiatives et projets de résolution demandant la fin de l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur les secteurs de la santé et des services dans les pays touchés alors que ces derniers luttent contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Ce n'est pas tout. L'Administration américaine a annoncé une extension des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien – au mépris du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes – en dépit de tous les appels à la suppression de ces mesures.

La position de l'Administration américaine marque une nouvelle étape dans sa politique hostile envers mon pays et réfute les revendications humanitaires présentées par les représentants de l'Administration et ses alliés, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ONU.

Au cours des dernières années, j'ai informé à plusieurs reprises le Conseil des conséquences catastrophiques des mesures coercitives sur la vie quotidienne de 24 millions de Syriens et de la manière dont ces mesures empêchent les institutions de l'État et les secteurs de la santé, de l'économie et des services en Syrie de remplir efficacement leurs fonctions. La pandémie de COVID-19 a augmenté l'ampleur de la charge de travail et des défis créés par ces mesures. Je souligne une fois de plus les prétextes humanitaires creux présentés par certains gouvernements occidentaux qui ont même récemment refusé d'autoriser les avions syriens à rapatrier des ressortissants syriens bloqués dans des pays européens.

Les clarifications apportées récemment par la Commission européenne concernant les mesures coercitives démontrent, une fois de plus, ce que nous avons toujours dit, à savoir que ces mesures causent du tort à la population. Nous soulignons donc que ces gouvernements n'ont pas l'intention de lever ces mesures, qui n'ont aucun fondement moral, économique ou politique acceptable.

Les sanctions unilatérales imposées par l'Union européenne et les États-Unis ne peuvent être justifiées car elles sont illégales, tentent de contourner la légitimité du Conseil de sécurité et ont pour but de miner la souveraineté de l'État syrien. En réalité, ce n'est rien d'autre qu'une tentative désespérée de la part des gouvernements occidentaux qui imposent des mesures coercitives à l'encontre de mon pays pour humaniser leur comportement vicieux ainsi que le terrorisme économique et le châtiment collectif qu'ils pratiquent contre les Syriens qui vivent dans des zones contrôlées par le Gouvernement. Nous assurons au Conseil que du fait de l'imposition de nombreuses restrictions et conditions à l'acheminement de fournitures, les chances que les fournitures médicales et humanitaires européennes et américaines parviennent à la Syrie sont nulles. Néanmoins, nous ne nous laisserons pas tromper par les allégations de ces pays, et nous ne céderons en aucun cas à leurs diktats.

Dans ce contexte, ma délégation demande de nouveau au Conseil d'insister immédiatement auprès du Secrétaire général pour qu'il lui présente dans les 30 jours un rapport détaillé sur les effets désastreux des mesures coercitives unilatérales imposées contre le peuple syrien. C'est un élément essentiel qui nous aidera à comprendre les préoccupations humanitaires en jeu et le rôle impartial, objectif et professionnel de l'ONU dans l'action humanitaire, la coopération internationale en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre du principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté ainsi que d'autres principes importants qui représentent les paramètres de l'action de l'ONU.

Mon gouvernement réaffirme sa position concernant les conférences organisées à Bruxelles et souligne qu'elles ne sont rien d'autre qu'un exercice de propagande visant à mettre en œuvre les programmes de pays hostiles qui organisent et parrainent ces conférences, politisant ainsi de manière flagrante l'action humanitaire, et à imposer leurs conditions et leur obstination profonde.

Mon gouvernement réitère qu'il ne reconnaît aucune initiative ou réunion concernant la Syrie qui n'est pas organisée en étroite coordination avec lui et à laquelle il ne participe pas. Mon gouvernement exige de nouveau que l'ONU ne participe pas à de telles conférences, et ce afin de maintenir son impartialité et de garantir son respect des paramètres de l'action humanitaire, en vertu de la résolution 46/182.

Les forces d'occupation turques dans le nord-ouest de la Syrie, ainsi que les forces d'occupation américaines dans le nord-est et la région de Tanf, où se situe le camp de Roukban, continuent de soutenir les organisations terroristes et les milices séparatistes qui agissent pour leur compte. Ce fait a été confirmé par les confessions d'un certain nombre de terroristes membres de l'État islamique d'Iraq et du Cham récemment capturés par l'Armée arabe syrienne, qui ont confirmé avoir été formés par le groupe terroriste Maghaweir Al-Thawra, sous la supervision des forces d'occupation américaines à Tanf. Un tel comportement n'a suscité aucune réaction de la part du Conseil, car certains de ses membres permanents tentent de le transformer en une instance de l'OTAN et en un bouclier pour défendre leurs alliés, tout en fermant les yeux sur leurs violations du droit international et des buts et principes des Nations Unies.

Grâce au parrainage et aux investissements dont bénéficient les organisations terroristes, le Front el-Nosra et les groupes terroristes partenaires ont réorganisé leurs forces dans les zones du nord-ouest de la Syrie où ils sont présents afin de lancer d'autres attaques terroristes, comme nous l'avons observé il y a quelques jours lorsque Hourras el-Din et le Parti islamique du Turkestan – des « terroristes modérés », comme certains les décrivent – se sont réorganisés et ont lancé une attaque contre un des points militaires de l'armée syrienne dans le village de Tanjara, près de la région du Ghab dans le nord-ouest du pays. Cette attaque a fait plusieurs martyrs et blessés. De même, les terroristes du Parti islamique du Turkestan, soutenu par la

Turquie, ont détruit la tour de la centrale électrique de Zeyzoun, dans la province d'Edleb, qui à elle seule vaut environ 44 millions de dollars, après avoir pillé le matériel de la centrale, dont la valeur est estimée à 660 millions de dollars, avec l'aide de techniciens turcs. Ils ont ensuite transporté ce matériel en territoire turc par les points de passage – contrôlés par les organisations terroristes et leurs parrains turcs – que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) vante comme étant prétendument humanitaires. Ces problèmes sont aggravés par les crimes de Hay'at Tahrir el-Cham, dont le dernier a consisté creuser pour extraire des tuyaux métalliques, des câbles en cuivre et des câbles de téléphone afin de les vendre sur le marché turc.

Le régime turc continue également d'utiliser l'eau comme arme contre les civils syriens dans la ville de Hassaké et dans les communautés environnantes en coupant l'eau de la centrale d'Allouk, privant ainsi 1 million de Syriens d'eau potable, ce qui représente un crime de guerre et un crime contre l'humanité avéré. Le Conseil doit se réunir d'urgence pour mettre fin à de tels crimes et mettre les criminels de guerre du régime turc face à leurs responsabilités, au lieu de couvrir les crimes et d'organiser de nombreuses réunions prétendument urgentes pour aborder des problèmes fabriqués et artificiels.

Aujourd'hui, le régime turc viole une fois de plus ses obligations en vertu du droit international et des accords qui gouvernent les eaux et les cours d'eau internationaux avec la construction du barrage d'Ilısu le long du Tigre, et en remplissant le lac artificiel du barrage, ce qui privera des millions de Syriens et d'Iraquiens de l'eau du Tigre pendant des années.

En outre, les forces d'occupation des États-Unis empêchent le Croissant-Rouge arabe syrien de travailler dans le nord-est de la Syrie et cherchent à le remplacer par des organisations illégales qui ne sont pas reconnues par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Qui plus est, le régime turc a également tenté de déployer le Croissant-Rouge turc dans les régions qu'il occupe dans le nord et le nord-ouest de la Syrie et d'empêcher le Croissant-Rouge arabe syrien d'y travailler. Il a également attaqué ses bureaux, les pillant et attaquant son personnel, comme Israël – la Puissance occupante – le fait dans le Golan syrien qu'il occupe depuis 1967.

De cette manière, l'occupation israélienne et l'occupation turque sont similaires en termes de violations des décisions de la conférence inaugurale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pire encore, le régime turc a monté les groupes terroristes qui lui sont affiliés contre le Croissant-Rouge arabe syrien et les encourage à bloquer l'accès humanitaire depuis l'intérieur des territoires syriens afin de créer un prétexte pour prolonger les activités transfrontières. C'est une pratique commune que nous et nos partenaires humanitaires avons observée dans plusieurs régions du pays, notamment dans l'est et dans le sud, et dont l'objectif est de justifier l'expansion des activités transfrontières et de faciliter la contrebande d'armes, de matériel et de fournitures destinés aux organisations terroristes.

En conséquence, mon pays réaffirme son rejet des activités transfrontières et demande une fois de plus la fermeture du bureau de l'OCHA à Gaziantep, qui est devenu un instrument pour les gouvernements antisyriens et les groupes terroristes armés, un émetteur de mensonges et une tribune pour tromper le Conseil de sécurité et l'opinion publique mondiale. Mon pays souligne que l'amélioration de la situation humanitaire reposera sur la coordination avec le Gouvernement syrien et l'entière coopération de ce dernier. En outre, la politisation de l'action humanitaire doit prendre fin, et les gouvernements hostiles doivent s'abstenir d'appliquer des politiques qui

imposent des mesures coercitives, des conditions préalables et des obstacles à l'aide humanitaire et au développement.

Il est regrettable de constater que certains, en dépit de leurs fonctions de membres du Conseil de sécurité, préfèrent déclencher des incendies plutôt que de les éteindre. Il est on ne peut plus clair que les membres du Conseil ne remplissent pas leurs fonctions de manière réaliste ni transparente. De fait, ils font partie du problème, et non de la solution. C'est pourquoi ils sont incapables de jouer un rôle positif dans les séances du Conseil qui visent à aider le peuple syrien. Lorsqu'ils utilisent le terme « régime » au lieu de « Gouvernement », ils dévoilent leurs véritables intentions.

Annexe XIV

Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock de son exposé et salue le travail réalisé par tous les agents humanitaires pour aider le peuple syrien.

Plus de 9 millions de Syriens vivent la protection et bénéficient de l'assistance de la Turquie. Près de 5 millions d'entre eux vivent juste de l'autre côté de la frontière turque avec la Syrie. Je participe à la séance d'aujourd'hui pour exprimer ce que ces personnes attendent de toute urgence de la communauté internationale.

Dans le nord-ouest, la situation à Edleb reste désespérée. Les services de santé en place sont incapables de lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) du fait de la campagne militaire aveugle menée par le régime. Aujourd'hui, seuls 55 % des établissements de santé de la région sont opérationnels, tandis que 75 % des travailleurs sanitaires ont fui ou ont été tués.

Il n'y a actuellement aucun cas de COVID-19 confirmé dans la région. Pourtant, étant donné la densité de population, le nombre de groupes très vulnérables, l'insuffisance des moyens disponibles et l'inadéquation des mesures prises, il s'agit d'une région à haut risque.

Dans le contexte de cette menace imminente, les opérations transfrontières de l'ONU se poursuivent sans relâche, avec l'aide et l'appui de mon gouvernement. Nous avons augmenté la durée et le volume des livraisons transitant via Bab el-Haoua et Bab el-Salam. De ce fait, les passages de camions par mois ont atteint leur nombre le plus élevé en mars et avril.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Croissant-Rouge turc ont envoyé des masques, des combinaisons et des ventilateurs dans le nord-ouest de la Syrie. Plus de 10 000 kits de test et des milliers d'autres articles liés à la pandémie ont été livrés à Edleb par le biais du mécanisme transfrontières. Toutefois, ces chiffres ne couvrent que 1 % des besoins actuels. Il est crucial que tous les acteurs internationaux, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, accroissent leur aide humanitaire. Les donateurs doivent également continuer à donner la priorité au financement de cette aide.

Nous nous devons de noter que l'assistance transfrontière de l'ONU est le seul moyen de répondre aux besoins humanitaires de ces populations. Il n'est pas d'autre option qui puisse égaler l'ampleur et la portée de ces opérations. En cette période de pandémie, nous devons renforcer le mécanisme existant. Dans le nord-est, le système de santé ne fonctionne plus et les moyens d'atténuer la pandémie font défaut.

En perturbant la réponse humanitaire, le régime instrumentalise le virus pour en faire une arme contre les civils syriens. Dans son examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2020/401), le Secrétaire général indique que, depuis la fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé, seuls 31 % des locaux précédemment approvisionnés sont couverts en raison de la diminution des livraisons transfrontières. Là encore, les seules options offertes par le régime sont la mort ou la reddition.

Pour répondre aux besoins des hôpitaux, nous devons de toute urgence autoriser l'ONU à mener une aide humanitaire transfrontière dans la région. Comme l'a recommandé le Secrétaire général, le poste frontière de Tell Abiad est le substitut le plus réaliste à Yaaroubiyé. Les habitants de la région ont besoin de toute urgence que Tell Abiad soit inclus dans le mécanisme d'aide. Faute de quoi, la pandémie pourrait entraîner des conséquences dévastatrices supplémentaires pour les civils. Une fois que le Conseil de sécurité aura donné l'autorisation nécessaire, nous sommes prêts à

rendre immédiatement opérationnel le poste frontière de Tell Abiad pour l'assistance transfrontière et à répondre à tous les besoins humanitaires dans le nord-est.

Je voudrais également dire un mot sur les questions d'approvisionnement en eau et en électricité. Malgré nos appels répétés et les nombreuses initiatives que nous avons proposées, il y a une grave pénurie d'électricité et d'eau à Ras el-Aïn et à Bab. Cette situation suscite de graves préoccupations parmi les populations locales et entrave les efforts visant à lutter efficacement contre la COVID-19.

Les réseaux électriques alimentant la région de Ras el-Aïn et les lignes d'approvisionnement en eau de la région de Bab viennent du sud. L'approvisionnement en électricité de Ras el-Aïn en provenance du barrage de Techrine est régulièrement interrompu par l'organisation terroriste Unités de protection du peuple/Parti des travailleurs du Kurdistan. En outre, le barrage de Techrine est la seule source d'électricité de la région.

Comme les pompes à eau tournent à l'électricité, la coupure de courant à Ras el-Aïn entrave le bon fonctionnement de la station d'eau d'Allouk et finit par limiter l'approvisionnement en eau venant du sud. Ainsi que nous l'avons expliqué à maintes reprises, l'allégation selon laquelle l'approvisionnement en eau de la région de Hassaké a été délibérément coupé est sans fondement. Et, comme elle a été proférée par le régime meurtrier d'Assad, c'est un mensonge éhonté.

Au cours des 10 dernières années, le régime d'Assad a tué des centaines de milliers de personnes. Il a utilisé des armes chimiques et bombardé des écoles et des hôpitaux. Nous pensions avoir vu le pire en Syrie. Mais nous sommes maintenant confrontés à une situation où le régime est prêt à utiliser la COVID-19 comme arme biologique en restreignant plus encore l'accès humanitaire. Depuis février, le Secrétaire général a publié trois rapports, qui soulignent tous les souffrances du peuple syrien aux mains du régime d'Assad.

Depuis plus de neuf ans, mon pays assume la responsabilité de protéger le peuple syrien au nom de la communauté internationale, non seulement en Syrie mais aussi dans notre propre pays. Nous continuerons à le faire jusqu'à ce que la dignité du peuple syrien soit restaurée.

Cela ne peut être réalisé qu'avec le ferme appui du Conseil de sécurité. Face à la pandémie, nous avons plus que jamais besoin du mécanisme transfrontières. Le renouvellement du mécanisme avec les deux points de passage actuels dans le nord-ouest et un poste supplémentaire dans le nord-est est une nécessité absolue. Afin de permettre à l'ONU et à ses partenaires de planifier l'aide humanitaire à plus long terme dans les circonstances imprévisibles résultant de la COVID-19, le Conseil de sécurité doit autoriser le mécanisme sans délai et pour au moins 12 mois, comme l'a demandé le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock.

Ce n'est pas une question politique, mais notre devoir humanitaire pour des millions de Syriens. Le Conseil de sécurité a l'obligation d'empêcher la répétition d'une autre tragédie humanitaire en Syrie. Il est temps que la communauté internationale fasse front commun et agisse de concert. C'est ce que le peuple syrien attend de nous tous maintenant.

L'orateur précédent a de nouveau répété ses allégations délirantes habituelles et ses mensonges éhontés et ne mérite aucune réponse de ma part. Ce sont les Syriens qui répondront au régime criminel qu'il représente lorsqu'ils sauveront et reconstruiront leur pays. Ces criminels – le régime d'Assad et ses représentants – seront tenus responsables et traduits en justice pour tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis.
